

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LE GREARD**

**SEANCE N° 2011.09.16**

L'an deux mil onze,

Le 16 septembre à 18H30,

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe LAMORT, maire.

**Date de convocation :**

09/09/2011

**Date d'affichage :**

09/09/2011

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 10
- Présents : 8
- Votants : 9

**Présents :**

Philippe LAMORT, Françoise BLAIZOT, Yves FOSSEY, Nicolas DUBOST, Jacques GERMAIN, Philippe GERMAIN, Bruno LEGRAND, Frédérique SALMON

**Absents excusés :** Agnès ENAULT (pouvoir à Nicolas DUBOST), Pascal PALMER

**Secrétaire de séance :** Frédérique SALMON

**Ordre du jour :**

- 1. Frais scolaire 2010/2011 Ecole de Turlaville**
- 2. Frais scolaire 2010/2011 Ecole de Cherbourg**
- 3. Frais scolaire 2010/2011 Ecole de Couville**
- 4. Frais scolaire 2010/2011 Ecoles privées**
- 5. Remboursement Groupama suite au sinistre du logement 11 Le Bourg**
- 6. Convention pension des Quat'pattes**
- 7. Modification comptable**
- 8. Décision modificative N°1/2011**
- 9. Rapport annuel 2010 du service des déchets**
- 10. Rapport annuel 2010 du service public d'assainissement**
- 11. Rapport annuel 2010 du service public d'alimentation en eau potable**
- 12. Rapport annuel d'activité 2009 du syndicat d'Electrification de Bricquebec**
- 13. Compte rendu annuel concession ERDF pour l'exercice 2009**
- 14. Questions diverses**

Mr le Maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Frais scolaire 2010/2011 Ecole d'Hardinvast
- Frais de fonctionnement du stade de Tollevast
- Location logement N°9 Le Bourg

A l'unanimité les membres du conseil décident l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2011 :**

Le compte rendu de la séance du 8 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité

#### **1. Délibération N° 2011.09.16-1 : Frais scolaire 2010/2011 Ecole de Tourlaville**

Le conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr le Maire pour régler les frais scolaires de l'école de Tourlaville qui se résume de la façon suivante :

- 1 enfant en primaire à 531.62 €

Soit un total de 531.62 €.

La dépense sera inscrite à l'article 62878 Remboursement à d'autres organismes.

#### **2. Délibération N° 2011.09.16-2 : Frais scolaire 2010/2011 Ecole de Cherbourg**

Le conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr le Maire pour régler les frais scolaires de l'école de Cherbourg qui se résume de la façon suivante :

- 4 enfants en primaire à 531.62 €
- 2 enfants en maternelle à 853.12 €

Soit un total de 3 832.72 €.

La dépense sera inscrite à l'article 62878 Remboursement à d'autres organismes.

#### **3. Délibération N° 2011.09.16-3 : Frais scolaire 2010/2011 Ecole de Couville**

Le conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr le Maire pour régler les frais scolaires de l'école de Couville pour un montant total de 7 000 € (20 enfants \* 350 €).

La dépense sera inscrite à l'article 62878 Remboursement à d'autres organismes.

#### **4. Délibération N° 2011.09.16-4 : Frais scolaire 2010/2011 Ecole Privée Jeanne d'Arc à Cherbourg-Octeville**

Le conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr le Maire pour régler les frais scolaires de l'école privée Jeanne d'Arc à Cherbourg pour un montant total de 350 €. (1 enfant \* 350 €).

La dépense sera inscrite à l'article 62878 Remboursement à d'autres organismes.

**5. Délibération N° 2011.09.16-5 : Frais scolaire 2010/2011 Ecole Privée Sainte Marie à Equeurdreville**

Le conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr le Maire pour régler les frais scolaires de l'école privée Sainte Marie à Equeurdreville pour un montant total de 350 €. (1 enfant \* 350 €).  
La dépense sera inscrite à l'article 62878 Remboursement à d'autres organismes.

**6. Délibération N° 2011.09.16-6 : Ecole Privée Sainte Marie Madeleine à Rauville-La-Bigot**

Le conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr le Maire pour régler les frais scolaires de l'école privée Sainte Marie Madeleine à Rauville-La-Bigot pour un montant total de 350 €. (1 enfant \* 350 €).  
La dépense sera inscrite à l'article 62878 Remboursement à d'autres organismes.

**7. Délibération N° 2011.09.16-7 : Remboursement Assurance Groupama**

Le conseil municipal, unanime, décide d'accepter le remboursement de Groupama suite au sinistre du 1<sup>er</sup> avril 2010 concernant le logement N° 11 Le Bourg. Le montant est de 1 232.00 € correspondant à la facture de Mr Bernard EUSTACHE.  
La recette sera inscrite à l'article 758.

**8. Délibération N° 2011.09.16-8 : Convention relative à la concession du service de fourrière**

Mr Le Maire fait part au conseil municipal que la SARL Pension des Quat'pattes gérée par Melle Estelle Revert succède à Mr Equilbec depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011.  
A cet effet, Mr le Maire propose de renouveler la convention avec le nouveau gérant afin de lutter contre les animaux errants.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Mr le Maire à signer la convention avec la SARL Pension des Quat'pattes Sise Route de la Claire 50700 BRIX.

**9. Délibération N° 2011.09.16-9 : Modification comptable**

Mr Le Maire fait part au conseil municipal que suite à une erreur d'imputation comptable constatée sur le mandat 157/2011 d'un montant de 3 408.60 € il convient d'émettre un mandat annulatif d'un montant de 3 408.60 € et de réémettre un mandat à l'article 2151 Réseaux de voirie pour le même montant.  
Le Conseil municipal unanime autorise la modification comptable.

**10. Délibération N° 2011.09.16-10 : Décision modificative N°1/2011**

Mr Le Maire fait part au conseil municipal que la commune a perçu à tort en 2009 une recette d'un montant de 76.45 € de France Agrimer. Afin de régulariser il convient donc d'émettre un mandat à l'article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) d'un montant de 76.45 €.  
Il est donc nécessaire de procéder à un ajustement de crédit à savoir :

- |   |           |
|---|-----------|
| - Article 673 Titres annulés sur exercices antérieurs : | + 80.00 € |
| - Article 022 Dépenses imprévues de fonctionnement :    | - 80.00 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative.

### **11. Délibération N° 2011.09.16-11 : Présentation du rapport annuel 2010 du service des déchets**

Mr le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel du service des déchets établi par la Communauté de Communes de Douve et Divette pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte du rapport annuel du service des déchets de l'année 2010 de la CCDD.

### **12. Délibération N° 2011.09.16-12 : Présentation du rapport annuel 2010 du service public d'assainissement**

Mr le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement établi par la Communauté de Communes de Douve et Divette pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de l'année 2010 de la CCDD.

### **13. Délibération N° 2011.09.16-13 : Présentation du rapport annuel 2010 du service public d'alimentation en eau potable**

Mr le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par la Communauté de Communes de Douve et Divette pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2010 de la CCDD.

### **14. Délibération N° 2011.09.16-14 : Présentation du rapport annuel d'activité 2009 du syndicat d'Electrification de Bricquebec**

Mr le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel d'activité 2009 du syndicat d'électrification de Bricquebec.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte du rapport annuel d'activité 2009 du syndicat d'électrification de Bricquebec.

### **15. Délibération N° 2011.09.16-15 : Présentation du compte rendu d'activité de concession ERDF pour l'exercice 2009**

Mr le Maire présente au conseil municipal le compte rendu d'activité de concession ERDF pour l'exercice 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte du compte rendu d'activité de concession ERDF pour l'exercice 2009

### **16. Délibération N° 2011.09.16-16 : Frais scolaire Ecole d'Hardinvast**

Le conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr le Maire pour régler les frais scolaires de l'école d'Hardinvast pour un montant total de 9 800.00 € (28 enfants \* 350 €)

### **17. Délibération N° 2011.09.16-17 : Frais fonctionnement stade de Tollevast**

Mr le Maire fait part au conseil municipal que les frais de fonctionnement du stade de Tollevast pour la saison 2010/2011 s'élève à 891.15 € pour la commune de Saint Martin Le Gréard.

Le conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr le Maire pour régler la facture correspondante.

### **18. Délibération N° 2011.09.16-18 : Location logement N°9 Le Bourg**

Suite au départ de Mme Maryline BEROT au logement N°9 Le Bourg, le conseil municipal, unanime, autorise Mr le Maire à relouer le logement à la personne qui le souhaite pour un loyer mensuel de 400 € sans les charges.